

Conseil communal du 9 octobre 2023
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

La présente note constitue, pour les conseillers communaux, une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2023.

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Le projet de procès-verbal est établi conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (art. 46).

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Délégations en matière de marchés publics - Communication

En exécution de l'article 6 de la délibération du Conseil du 11 septembre 2023 portant délégations en matière de marchés publics, le Conseil est invité à prendre connaissance, pour la période du 25 août au 22 septembre 2023, de :

- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (montants inférieurs à 60.000 € HTVA) ;
- la liste des décisions du Directeur général (adjoint) par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (5.000 € HTVA, si urgence) ;
- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci adhère à des centrales d'achat.

CULTES

3. Budget 2024 de la Fabrique d'église Sainte-Famille – Approbation

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2024 Fabrique d'église Sainte-Famille, tel qu'arrêté par le Conseil de Fabrique en séance du 9 août 2023 et corrigé par l'Evêché en date du 21 août 2023, en portant :

- En recettes : la somme de 11.931,05 €
- En dépenses : la somme de 11.931,05 €
- En excédent : un boni de 0 €.

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, pour la commune de Saint-Nicolas, à 5.247,31 €.

4. Budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Joseph du Lamay - Approbation

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Joseph du Lamay, tel qu'arrêté par le Conseil de Fabrique en séance du 22 août 2023 et par l'Evêché le 1er septembre 2023, en portant :

- En recettes : la somme de 28.735 €
- En dépenses : la somme de 28.735 €
- En excédent : un boni de 0 €

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, pour la commune de Saint-Nicolas, à 12.205,88 €.

5. Budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Nicolas – Approbation

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Nicolas, tel qu'arrêté par le Conseil de Fabrique le 1er août 2023 et approuvé par l'Evêché le 21 août 2023, en portant :

- En recettes : la somme de 35.362,89 €
- En dépenses : la somme de 35.362,89 €
- En excédent : un boni de 0 €

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, pour la commune de Saint-Nicolas, à 23.974,2 €.

6. Budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Hubert – Approbation

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Hubert, tel qu'arrêté par le Conseil de Fabrique en séance du 23 août 2023 et approuvé par l'autorité diocésaine en date du 6 septembre 2023, en portant :

- En recettes : la somme de 13.836,84 €
- En dépenses : la somme de 13.836,84 €
- En excédent : un boni de 0 € (équilibre)

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée à 7.836,84 €.

MOBILITE

7. Création d'emplacements de stationnement pour personnes handicapées - Modification du règlement complémentaire à la police de la circulation routière

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement complémentaire à la police de la circulation routière, afin de créer plusieurs emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à divers endroits de l'entité, dans le respect des prescriptions applicables en la matière.

LOGEMENT

8. Utilisation à des fins fiscales des données de consommations d'eau et d'électricité dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés - Adhésion à l'accord fiscalité

Dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés, le Conseil communal a avalisé l'adhésion de la Commune au protocole d'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés. Cet accord permet uniquement d'utiliser les données fournies par les gestionnaires de réseau (GRD) dans le but d'activer les outils de lutte contre les logements inoccupés prévus dans le Code Wallon du Logement de l'Habitat Durable (CWDH) (prise en gestion, etc.) et ne permet pas d'établir la taxe communale sur les immeubles inoccupés.

Pour pallier l'absence de finalité fiscale dans l'accord initial, un accord spécifique (accord fiscalité) est proposé à la commune par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Cet accord fiscalité permettra à la commune, après adhésion par les parties concernées, et sous réserve de modification du règlement-taxe en ce sens (prévue à un prochain Conseil), d'utiliser les données transmises à des fins fiscales.

Ces mesures visent à doter les pouvoirs locaux d'outils juridiques leur permettant d'inciter les propriétaires de logements inoccupés à remettre ceux-ci sur le marché de l'immobilier et permettre à de nombreux ménages en difficulté de se loger décemment.

Il est dès lors proposé au Conseil d'adhérer à l'accord fiscalité d'échange de données précitées.

EMPLOI

9. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL Espace Emploi Saint-Nicolas

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL Espace emploi Saint-Nicolas, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

ENVIRONNEMENT ET BIEN-ETRE ANIMAL

10. Actions de prévention "Zéro déchet" - Mandat à INTRADEL - Exercice 2024

Il est proposé au Conseil de donner mandat à l'intercommunale INTRADEL afin de lui permettre de percevoir les subsides en matière de prévention des déchets auxquels la commune peut prétendre en 2024 afin d'organiser les actions suivantes :

- Campagne de sensibilisation à la lutte contre la fast fashion
- Campagne de sensibilisation au compostage à domicile

11. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL CREAVES des Terrils

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL CREAVES des Terrils, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

12. Cotisation 2023 à l'ASBL CREAVES des Terrils

Il est proposé au Conseil de verser au CREAVES (Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage) de Saint-Nicolas ASBL la cotisation due pour l'exercice 2023, soit un montant de 9.460 €.

CULTURE - PATRIMOINE

13. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL Centre Culturel de Saint-Nicolas

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL Centre culturel de Saint-Nicolas, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

SPORTS

14. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL Sports et Loisirs

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL Sports et loisirs, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

15. Octroi d'un subside de fonctionnement à divers groupements sportifs de l'entité - Exercice 2023

Il est proposé au Conseil, comme chaque année et sur base des rapports financiers afférents à la saison 2022-2023, d'octroyer aux groupements sportifs de l'entité un subside, calculé conformément au règlement ad hoc arrêté par le Conseil communal le 23 février 2015.

16. Mise à disposition d'installations sportives - Approbation d'un avenant à la convention avec le club "Jeunesse MSN Tilleur" et l'ASBL Sports et Loisirs

Il est proposé au Conseil de modifier la convention de mise à disposition d'installations sportives conclue avec le club « Jeunesse MSN Tilleur », à savoir la participation du club aux frais exposés par la commune, dans le cadre de l'utilisation de machines à laver et séchoirs mis à disposition.

PLAN DE COHESION SOCIALE

17. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'Association interrégionale de guidance et de santé dans le cadre du plan de cohésion sociale 2020-2025 - Avance 2023

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la subvention PCS perçue par la commune (art. 20), d'octroyer à l'AIGS un subside de fonctionnement de 12.994,70 €. Le solde sera octroyé après approbation du rapport d'activités.

SERVICE SOCIAL

18. Reconnaissance en tant qu'association sociale d'une association active sur l'entité

Il est proposé au Conseil d'accorder à l'association de fait NICOSEL – REPAIR CAFE la reconnaissance communale en tant qu'association sociale au sens du règlement du 19 décembre 2016 relatif à l'attribution aux associations d'une reconnaissance communale, pour une durée de 5 ans.

DIVERS

19. Motion relative à la présence de distributeurs de billets de banque sur le territoire communal et dénonçant l'attitude de BATOPIN

Suite à une demande de la commune, BATOPIN a refusé l'installation d'un distributeur automatique de billets de banque à Saint-Nicolas (l'endroit proposé par le Collège étant Tilleur).

En conséquence, il est proposé au Conseil de dénoncer la réponse de BATOPIN refusant d'installer un distributeur sur le territoire saint-clausien, et notamment à Tilleur, et de lui demander de reconsidérer sa réponse, au bénéfice des citoyens saint-clausiens.

20. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des

questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.

HUIS-CLOS

(...)